

# AGENT SERVICE ESPACES VERTS

## Elagueur

### **1 MISSION GENERALE**

Entretien du patrimoine arboré communal (sur la base d'un programme défini par le Responsable du service Environnement et le chef d'équipe) :

- Organisation des chantiers d'élagages en hauteur conjointement avec le Chef d'équipe et Responsable du Service,
- Sensibilisation et préparation des équipiers qui participeront en soutien,
- Mise en œuvre d'un élagage doux et raisonné,
- Réalisation d'élagages en grimpe encordés ou à la nacelle élévatrice,
- Mise en sécurité des chantiers, et respect des règles applicables pour garantir leur bon déroulement.
- Mise en œuvre de travaux d'abattage avec une communication adaptée pour les riverains,
- Utilisation de tronçonneuses, sécateurs et scies, de broyeurs de branches.

Renouvellement et création sur le patrimoine arboré communal :

- Création et entretien des espaces verts et milieu naturel de la collectivité (tonte, désherbage, taille, débroussaillage, engazonnement...),
- Réalisation d'opération de plantations.

Entretien des outils et équipements,

Conseil sur le renouvellement et/ou l'acquisition de matériel spécifique à l'élagage.

### **2 MISSIONS OCCASIONNELLES**

Renfort de l'équipe P.P pour le désherbage des voiries, ramassage des feuilles

Renfort opérationnel en cas de nécessité de service (activation du plan communal de sauvegarde...)

Renfort, nettoyage et remise en ordre dans le cadre des festivités

### **3 LES ACTIVITES**

Exécution de travaux paysagers (entretien de massifs, plantation, taille d'arbustes, élagage d'arbres, de haies, engazonnement...)

Participation aux travaux d'aménagement EV

Intervention en milieu naturel (plantation, dégagement d'accès, élagage, broyage...)

Respect des règles de sécurité collectives et individuelles

### **4 LES COMPETENCES PAR THEME**

#### **Connaissances "techniques"**

Maitriser les techniques d'élagage et abattage des arbres, et de travail en sécurité,

Maitriser l'utilisation et l'entretien de machines spécifiques nécessaire à l'entretien des EV

Maitriser les gestes élémentaires à l'exécution de travaux paysagers

Connaitre les techniques d'entretiens raisonnés des vivaces et arbustes,

Connaitre l'utilisation et la manipulation de produits phytosanitaires

Connaitre les gestes et postures de la manutention manuelle

Connaitre et appliquer les règles sécuritaires sur la voie publique

Avoir les compétences élémentaires en connaissance végétale

#### **Communication**

Savoir détecter les anomalies et remonter des informations au supérieur hiérarchique

## **Le savoir-être**

Ecoute

Discrétion

Rigueur

Etre autonome

Disponible

Capacité à transmettre son savoir pour sensibiliser ses collègues équipiers

Intérêt pour le développement durable

## **5 LE LIEN HIERARCHIQUE**

**Sous l'autorité directe du chef d'équipe Espaces verts - et en lien avec le Responsable du Service Environnement – Services Techniques de la collectivité**

## **6 LIEUX D'EXERCICE DES FONCTIONS**

Tout le territoire du domaine public de la commune d'URRUGNE

## **7 LES LIENS FONCTIONNELS**

Relation avec la population

Relation avec les agents des services techniques

Relation avec le personnel municipal

Relation avec les différents partenaires locaux (ONF, CPIE...)

## **8 CONDITIONS DE TRAVAIL**

Travail en équipe en extérieur

L'activité s'exerce sur le domaine public en présence des usagers

Pénibilité physique : station debout prolongée, manipulation de poids prolongée, travail en hauteur

Horaires de travail réguliers – heures supplémentaires pour les festivités

Port de vêtements professionnels et d'EPI adaptés

### *EMPLOI DU TEMPS*

Temps de travail hebdomadaire : 37H30

Périodicité : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi.

Le samedi et le dimanche sont les deux jours de repos

- Horaires d'hiver : 8h00 à 15h30 lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi avec pause de 20 minutes pour déjeuner de 12h00 à 12h20.

- Horaires d'été : 7h00 à 14h30 avec pause de 20 minutes pour déjeuner de 12h00 à 12h20.

### *CONGES*

Congés annuels : 25 jours

ARTT : 15 jours

Jours d'hiver : 0 à 2 jours

## **9 QUALIFICATIONS REQUISES**

Expérience et qualifications sur l'élagage et l'abattage d'arbres obligatoires

Cadre d'emplois des adjoints techniques

Niveau : CAP

CACES R382 cat 8 et 9

Permis B Obligatoire

Permis C Apprécié

Date de mise à jour : Mars 2024